

fut entouré de soins attentifs par M^{me} d'Hervart. Colbert ne le comprit jamais dans les gratifications distribuées, de la part du roi, aux gens de lettres. Louis XIV laissa interdire, par la police, le débit des contes de La Fontaine ; mais, il l'admit avec bonté à lui présenter ses fables et lui remit, à cette occasion, une bourse pleine d'or. L'Académie Française avait hésité longtemps à recevoir La Fontaine et Boileau, non qu'elle méconnût leur mérite, mais, à cause des contes du premier et des satires du second. Ils furent tous deux candidats à la fin de 1683 ; La Fontaine l'emporta ; Louis XIV ne voulut pas sanctionner cette élection jusqu'à ce que Boileau eût été élu, en mars 1684. Lorsque La Fontaine fut malade, le duc de Bourgogne, alors âgé de 10 ans, élève de Fénelon, lui envoya cinquante louis, c'était tout ce qui lui restait pour ses menus plaisirs du mois.

La Fontaine ne s'occupait ni de ses enfants, ni de sa femme, ni de ses biens ; il aimait les plaisirs, même dans un âge avancé ; il fut toujours prodigue et sans ordre ; mais, il ne manqua jamais de rien.

Si la fable de la Cigale et la Fourmi fut composée en faveur des artistes délaissés, La Fontaine ne pouvait se l'appliquer puisqu'il fut toujours comblé de bienfaits.

Louis XIV bien loin d'avoir ouvert les portes de l'Académie française à La Fontaine, refusa pendant plusieurs mois d'approuver son élection et ne lui accorda jamais les pensions qu'il distribuait si généreusement aux gens de lettres.

M. Guillemaud vous a communiqué les premières pages d'un travail important en cours de publication, sur l'histoire littéraire, le théâtre et les auteurs lyonnais.

« Avant les travaux de Messieurs Villemain, Ch. Magnin,
« O Leroy sur le mystère, dit M. Guillemaud, les historiens
« fixaient à l'an 1402 l'apparition de la 1^{re} représentation
« dramatique en France avec les frères de la Passion ; depuis,